

Montage du tracker

Les directives de montage du tracker se trouvent [ici](#).

Activation du tracker

L'activation des trackers est de préférence effectuée par ciel dégagé et non en intérieur (ex. : usine ou entrepôt).

Les trackers ne sont pas activés lors de la livraison.

Leur abonnement sur la plateforme commencera dans les six mois suivant l'achat.



Dépannage de l'activation

L'activation d'un tracker qui communique via le réseau NB-IoT ou LTE-M peut parfois s'accompagner d'un délai. Par délai, on entend que le statut en ligne n'apparaît pas dans les 5 minutes suivant l'application de l'aimant sur le tracker. Cela est principalement dû aux conditions de l'opérateur réseau.



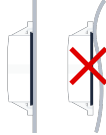


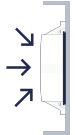


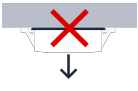

Si l'activation n'a pas réussi après 5 minutes, le tracker tentera de s'activer à nouveau après 24 heures.

Cette longue période est souvent un obstacle au démarrage de l'installation des trackers sur les équipements et complique le calendrier d'installation, car il est important de n'installer les trackers que lorsqu'ils sont apparus comme en ligne sur la plateforme.

Pour contourner l'attente de 24 heures, procéder comme suit :

Si après 5 minutes d'attente le statut n'a pas encore changé en « en ligne », maintenir à nouveau l'aimant 5 secondes sur le tracker pour forcer une nouvelle tentative d'activation. Répéter toutes les 5 minutes jusqu'à ce que le statut en ligne apparaisse.

Conseils d'installation

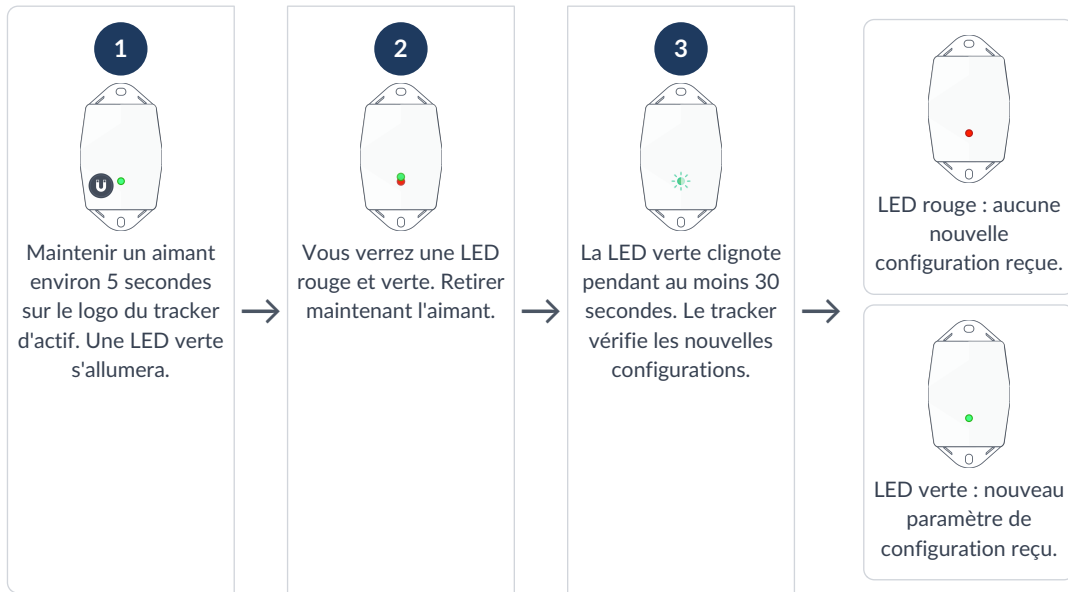
 <p>Éviter de bloquer la vue du tracker avec des murs en métal ou en fibre de carbone. Ils affaiblissent ou bloquent les signaux radiofréquence.</p>	 <p>Placer le tracker aussi haut que possible sur l'équipement pour assurer une bonne couverture réseau.</p>	 <p>S'assurer que la surface de montage est plane et propre, pour une liaison solide et durable.</p>	 <p>Ne pas installer le tracker sur des pièces soumises à des chocs ou vibrations fréquents.</p>
 <p>Installer le tracker verticalement, avec le logo orienté vers le haut.</p>	 <p>Si l'équipement est utilisé dans un environnement difficile, le tracker peut être placé dans un endroit protégé, mais jamais avec du métal ou de la fibre de carbone au-dessus.</p>	 <p>S'assurer que le tracker a une vue dégagée sur le ciel.</p>	 <p>Éviter de placer le tracker dans un endroit où de l'eau peut s'accumuler.</p>
 <p>Si une installation verticale est impossible, ne pas monter le tracker à l'envers.</p>	 <p>Il est conseillé de placer un matériau isolant thermique, comme du bois ou du plastique, entre le tracker et l'équipement métallique si ce dernier est soumis à une exposition prolongée au soleil.</p>		

Dépannage

1. Poser l'aimant sur le tracker pendant moins de 5 secondes
2. Les retours LED possibles sont :

 <p>LED rouge : tracker non activé</p>	 <p>LED verte : tracker activé et fonctionnant correctement</p>	 <p>Aucune LED : le tracker ne fonctionne pas (batterie probablement déchargée → contacter le support)</p>	 <p>LED rouge clignotante : le tracker est occupé</p>
---	--	--	--

Forcer le téléchargement d'une nouvelle configuration sur le tracker



Regulatory Information

Federal Communication Commission Interference Statement

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions:

1. This device may not cause harmful interference, and
2. This device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

FCC Caution: Any changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate this equipment.

This transmitter must not be co-located or operating in conjunction with any other antenna or transmitter.

Radiation Exposure Statement:

This equipment complies with FCC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment.

This equipment should be installed and operated with minimum distance 20cm between the radiator & your body.

This equipment is not suitable for use in locations where children are likely to be present.

Industry Canada Statement

This device complies with ISED's licence-exempt RSSs.

Operation is subject to the following two conditions:

This device may not cause harmful interference, and

This device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Under Industry Canada regulations, this radio transmitter may only operate using an antenna of a type and maximum (or lesser) gain approved for the transmitter by Industry Canada.

To reduce potential radio interference to other users, the antenna type and its gain should be chosen so that the equivalent isotropically radiated power (e.i.r.p.) is not more than that necessary for successful communication.

RF Exposure Requirements:

This equipment complies with Canada radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment.

This equipment should be installed and operated with minimum distance 20cm between the radiator and your body.

Le présent appareil est conforme aux CNR d'ISED applicables aux appareils radio exempts de licence.

L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes:

1. le dispositif ne doit pas produire de brouillage préjudiciable, et
2. ce dispositif doit accepter tout brouillage reçu, y compris un brouillage susceptible de provoquer un fonctionnement indésirable.

Conformément à la réglementation d'Industrie Canada, le présent émetteur radio peut fonctionner avec une antenne d'un type et d'un gain maximal (ou inférieur) approuvé pour l'émetteur par Industrie Canada.

Dans le but de réduire les risques de brouillage radio électrique à l'intention des autres utilisateurs, il faut choisir le type d'antenne et son gain de sorte que la puissance isotrope rayonnée équivalente (p.i.r.e.) ne dépasse pas l'intensité nécessaire à l'établissement d'une communication satisfaisante.

Déclaration d'exposition aux radiations:

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements du Canada établies pour un environnement non contrôlé.

Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 20 cm de distance entre la source de rayonnement et votre corps.

Remarque : L'utilisation de notre solution de suivi avec des services d'expédition, de messagerie et de logistique tiers peut être soumise aux conditions générales applicables de ces prestataires. Les utilisateurs sont responsables de la consultation et du respect de toutes les conditions tierces applicables. Sensolus ne fait aucune déclaration concernant les conditions ou services tiers et n'assume aucune responsabilité à leur égard, ni pour tout non-respect des conditions tierces par les utilisateurs.